Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

SCIAGE OU DÉROULAGE
AUTORISATION DE CESSION DE PAIEMENT

Vous êtes propriétaire forestier et souhaitez faire vous-même la mise en marché de vos bois de sciage ou de déroulage par le biais du Syndicat des producteurs forestiers, celui-ci peut émettre le paiement de vos bois, de trois façons : soit en émettant,

1) **le paiement en totalité à votre nom (indiquez plus bas 100 % propriétaire),**
2) **un paiement comportant un pourcentage à votre nom et un pourcentage au nom de votre entrepreneur forestier (indiquez les deux %),**
3) **le paiement en totalité à votre entrepreneur forestier (indiquez 100 % entrepreneur).**

Par la signature du présent document, je : _____ Tél. : _____
NOM DU OU DES PRODUCTEURS OU DE L'ENTREPRISE

producteur forestier, dont le numéro d'intervenant est : _____
NO D'UTILISATEUR SUR VOTRE CERTIFICAT DE CONTINGENT

et les numéros de lots au cadastre du Québec sont : _____, _____, _____, _____, _____, _____, _____, _____.

domicilié au : _____
NO CIVIQUE, RUE, MUNICIPALITÉ, CODE POSTAL

et dont le représentant est : _____
DANS LE CAS D'UNE ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ INDIVISE

autorise le SPFBSL à verser désormais **un pourcentage** à une tierce partie (si c'est le cas) :

_____
NOM DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE ET ADRESSE COMPLÈTE : NO CIVIQUE, RUE, MUNICIPALITÉ, CODE POSTAL

représentée légalement par : _____
NOM DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ, S'IL Y A LIEU

ayant les numéros d'inscription à la TPS _____ TVQ _____

Indiquez le pourcentage souhaité
pour vous-même et pour votre entrepreneur

Propriétaire _____ % **Entrepreneur _____%**

NOTEZ ▸ que le formulaire déjà signé pour vos bois à pâte, avec votre conseiller ou entrepreneur forestier, ne change en rien l'entente déjà conclue avec celui-ci.

La présente cession de créance sera valide à partir de la date de réception au Syndicat du document dûment complété et signé et demeurera en vigueur pour 12 mois après ladite réception. Également, je libère le Syndicat de toute responsabilité en lien avec cette cession de droit, quant au paiement des sommes relatives à la vente de mes bois.

L'entrepreneur soussigné s'engage à remettre au producteur un document de répartition des frais.

_____ _____
VOTRE SIGNATURE *SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR POUR LA RÉPARTITION DES FRAIS*

_____ _____
DATE *DATE*

Pour annuler cette cession en tout temps et recevoir vous-même vos paiements, svp cocher ici ☐ **Initiales** _____ **Date** _____

Transmettre au Syndicat, à l'attention de Mme Ève St-Aubin (en personne, par la poste, par courriel ou par télécopieur) selon les coordonnées suivantes :

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : 418 723-1939 (poste 4133) ou 418 425-8219 ◆ Télécopieur : 418 722-3552 ◆ spfbsl@spfbsl.com